

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2020**

Date convocation : 07 décembre 2020

Affichage : 07 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Affichage compte-rendu : 18/12/2020

Présents : 14

Le douze décembre de l'an DEUX MILLEVINGT à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY MAUVOISIN, dûment convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAGNE Alain, Maire.

Etaient présents : BORRALHO Philippe, DEBAST Christophe, DUPUIS Xavier, GAGNE Alain, GRIMON Antoine, JEAN Thierry, LEBLANC Stéphane, LEVASSEUR Sandrine, MATHERAT Philippe, PENON Éric, PEROUELLE Nathalie, RIO Christine, ROBERT Nadège, SUDRE Estelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GAREAU Franck

Le pouvoir de GAREAU Franck est transféré à PENON Eric.

Secrétaire de séance : GRIMON Antoine.

### **Compte rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

### **2020-37 Acceptation d'un don du Conseil Départemental d'un véhicule Renault CLIO 5 places**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental des Yvelines souhaite faire un don, non affecté, à la commune d'un véhicule modèle RENAULT CLIO 5 places immatriculé CZ-558-PR.

Ainsi que le code général des collectivités territoriales l'y autorise (article L.312-4),

Mr le maire demande au Conseil Municipal son accord pour accepter ce don sans réserve et à titre définitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le don non affecté d'un véhicule RENAULT CLIO 5 places immatriculé CZ-558-PR au profit de la Commune.

Charge M. le Maire de procéder à la réception de ce don sans condition ni CHARGE ; -

Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,

### **2020-38 Décision modificative du budget prévisionnel**

Suite à un contrôle du percepteur des impôts, le budget prévisionnel voté n'est pas à l'équilibre à cause d'une erreur d'écriture. Une modification est nécessaire pour valider le budget.

#### Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre/Opération	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
16	1641	5 318.38 €	001		-4895.44 €
27	276348	8 820.00 €	021		19 033.82 €
Total		14 138.38 €	Total		14 138.34 €

#### Section Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
023		19 033.82 €	002		-25624.35 €
022		-13 620.00 €	73	73111	21 000.00 €
Total		5 413.82 €	Total		-4 624.35 €

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification d'écriture dans le budget prévisionnel.**

### **2020-39 Subvention à une association**

L'association Odyssee requiert de la commune une subvention pour 2021. Il s'agit d'une association d'aide à domicile (soin palliatif).

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'une subvention au bénéfice de cette association.**

Son montant sera discuté à l'occasion de l'établissement du budget en mars 2021. Une nouvelle sollicitation de l'association Odyssee à cette période sera la bienvenue.

### **2020-40 Vote du Budget Annexe Aménagement Terrain Belle Côte**

Alain GAGNE, Maire, présente le Budget Annexe Aménagement Terrain Belle-Côte 2020.

**Le Conseil Municipal** constatant que la section Fonctionnement est en équilibre :

La section Fonctionnement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
8820.00 €	8 820.0040 €

La section Investissement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
0 €	0 €

**approuve à l'unanimité le budget Annexe Aménagement Terrain Belle Côte 2020.**

## INORMATIONS DIVERSES

- Alain GAGNE, Maire, informe le conseil que les travaux d'enfouissement à la belle cote sont bientôt terminés. Les travaux d'enfouissement de l'électricité sur la partie de la belle cote appartenant à la commune de Perdreauville sont quant à eux toujours soumis à des procédures administratives depuis déjà plusieurs années (3 ans).
- Concernant la mise en place de la fibre dans le village, plusieurs foyers bénéficient déjà de ce service mais certains font face à des difficultés (service indisponible, inéligibilité à la fibre, etc.). L'école devrait finalement pouvoir bénéficier de ce service, les problèmes de récupération de ligne étant en passe d'être surmontés.
  - Faute d'une action rapide des autorités compétentes, les travaux illégaux d'aménagement d'un terrain privé à l'Ouest du Poirier Godard se poursuivent quasi quotidiennement. Les gendarmes ont été appelés de nombreuses fois par le maire afin de constater la reprise des travaux pourtant interdits depuis l'été par arrêté municipal. Un avocat a été saisi et est en cours d'examen des pièces du dossier mais la commune semble contrainte à une action en justice. Pour mémoire, la zone en travaux se situe en bordure d'un site classé Natura 2000 (<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1112012>)
- Le STOP de la rue de la mare aux saules devrait être mis en place dans la semaine 51. Les réflexions se poursuivent pour modifier en profondeur la circulation dans Boissy Mauvoisin afin d'accroître la sécurité routière dans notre village.
- Le groupe scolaire a fait l'objet d'une visite de la Brigade de Gendarmerie de Bréval, dans le cadre de la préparation de documents d'aide à l'intervention des forces de sécurité en cette période particulièrement sensible de risque d'attentat. La direction de l'école, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) et le conseil sont très attentifs aux conditions de sécurité offertes par les établissements recevant du public sous la responsabilité de la commune, en particulier celles touchant les enfants, et poursuivra la mise en place des mesures contribuant à leur amélioration.
- Le syndicat d'électricité des Yvelines est invité à produire un audit thermique des bâtiments communaux (salle des fêtes, école, mairie). La mairie et l'école sont chauffées au fioul, source d'énergie de moins en moins souhaitée pour les bâtiments publics et la salle des fêtes dispose de radiateurs électrique. Cet audit pourrait déboucher sur des projets de rénovation tels que l'installation de panneaux photovoltaïques, de ballons d'eau chaude solaires ou de pompes à chaleurs.
- La commune de Perdreauville a fait don d'un réfrigérateur professionnel susceptible de remplacer avantageusement celui de la salle des fêtes. Une rénovation du coin cuisine actuel permettrait de lui trouver une place de choix tout en améliorant l'ergonomie de cet espace.

Séance levée à 11h30.

**Le Maire, Alain GAGNE**

**BORRALHO Philippe**

**DEBAST Christophe**

**DUPUIS Xavier**

**GAREAU Franck**

**GRIMON Antoine**

**JEAN Thierry**

**LEBLANC Stéphane**

**LEVASSEUR Sandrine**

**MATHERAT Philippe**

**PENON Eric**

**PEROUELLE Nathalie**

**RIO Christine**

**ROBERT Nadège**

**SUDRE Estelle**

## LISTE D'EMARGEMENT

BORRALHO Philippe

LEVASSEUR Sandrine

DEBAST Christophe

MATHERAT Philippe

DUPUIS Xavier

PENON Éric

GAGNE Alain

PEROUELLE Nathalie

GAREAU Franck

RIO Christine

GRIMON Antoine

ROBERT Nadège

JEAN Thierry

SUDRE Estelle.

LEBLANC Stéphane